

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi, 18 septembre 2018, à 15 h** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire monsieur David Pharand.

**Sont présents** : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard

**Absence motivée** : Aucune

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire. Madame Véronique Hotte, adjointe à la direction générale-greffe et communication agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du projet des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau
5. Modification au contrat- Réfection du centre communautaire et mairie-système de chauffage, climatisation et ventilation
6. Période questions
7. Fermeture de l'assemblée

**1. Ouverture de l'assemblée**

**2018-08-18957  
Ouverture de l'assemblée**

Il est unanimement **résolu**

D'ouvrir l'assemblée à 15 h.

**2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

**2018-08-18958  
Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

**Adoptée**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2018-08-18959  
Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **résolu**

**QUE,**

Le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée**

**4. Adoption du projet des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau**

**2018-09-18960**

**Adoption du projet des prévisions budgétaires 2019 de la régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau**

**ATTENDU** que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1<sup>er</sup> octobre;

**ATTENDU** le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2019 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

Il est **unanimement résolu**

**QUE :**

Les membres du Conseil de la Municipalité de Duhamel adoptent les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

**ET QUE :**

Le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC.

**Adoptée**

**5. Modification au contrat- Réfection du centre communautaire et mairie-système de chauffage, climatisation et ventilation**

**2018-09-18961**

**Modification au contrat- Réfection du centre communautaire et mairie-système de chauffage, climatisation et ventilation**

**CONSIDÉRANT** les travaux en cours pour la réfection du système de chauffage, climatisation et ventilation du centre communautaire et de la mairie;

**CONSIDÉRANT** les changements CPME-01 aux plans initiaux proposés par l'entrepreneur Mécanique Map en date du 10 septembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que ces changements sont nécessaires pour l'installation du système de chauffage, climatisation et ventilation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la modification CPME-01 par la firme d'ingénierie Cosmel;

Il est **unanimement résolu**

**QUE :**

Les membres du Conseil autorisent la modification CPME-01 aux plans initiaux occasionnant un supplément au montant de 1 110, 90 \$, taxes en sus.

**Adoptée**

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

## **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>2018-09-18962</b> <b>Levée de l'assemblée</b>
---

Il est unanimement **résolu**

**Que,**

La séance soit et est levée à 15 h 13.

**Adoptée**

---

David Pharand  
Maire

---

Julie Ricard  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière